



Auto-école du Pâtis
MOTO | PERMIS B/BEA | AAC | AM



Agrément: E210450060

Programme détaillé de la formation préparatoire à la catégorie AM du permis de conduire

A. Public visé, prérequis et objectifs

La catégorie AM du permis de conduire (ou BSR) permet de conduire dès l'âge de 14 ans un cyclomoteur de 50 cm³ maximum (4kW et ne dépassant pas les 45km/h) ou un quadricycle léger à moteur (4kW et ne dépassant pas les 45km/h). Si vous êtes né **après le 31 décembre 1987** et que vous n'êtes **titulaire d'aucune catégorie du permis**, vous devez passer la formation AM pour conduire un **cyclomoteur de 50 cm³** (ou 4 kW) ou une **voiturette**.

L'auto-école du Pâtis dispense cette formation pour un coût total de **290€** (frais de gestion et édition du titre compris)

À l'inscription 2 livrets d'apprentissage sont remis à l'élève : Un livret avec un questionnaire pour préparer les séquences 1 et 2, un autre afin de préparer les séquences 3 et 4.

La formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée de 8 heures au moins répartie sur 5 séquences afin de pouvoir valider les quatre compétences du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) . Elle se déroule sur 2 jours au moins et ne peut excéder 4h par jour. A la fin de ces 8h de formation, une **attestation de suivi de formation** est remise à l'élève. Elle est valable **4 mois** et permet à l'élève de pouvoir utiliser son cyclomoteur ou son quadricycle **le temps de l'édition du titre**.

Pour les séquences 2 et 4, vous devez obligatoirement être équipé d'un **casque homologué**, de **gants homologués (marquage NF, CE ou EPI)**, d'un blouson ou d'une veste a manche longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu.

B. Formation théorique

➤ Séquence 1: (30 minutes) ÉCHANGE SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation).
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteur)
- Échanges sur l'influence du comportement des autres sur son propre comportement de conducteur

➤ Séquence 3: (30 minutes) CODE DE LA ROUTE

- La signalisation verticale et horizontale: connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation: Connaître les principales règles et comprendre leur rôle. Savoir se positionner sur la chaussée en ligne droite, en courbe, en virage et en changement de direction. Franchir les différentes intersections et connaître les régimes de priorités.

➤ **Séquence 5:** (1 heure) SENSIBILISATION AUX RISQUES

Cette séquence doit avoir lieu en présence d'au moins l'un des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées:

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dus au débrayage: rappel de la réglementation et conséquence sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et sonore).
- Les produits psychoactifs et la conduite: statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite: équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables: piétons, cyclistes, motocycliste.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

C. Formation pratique

La durée totale de la formation pratique est de 6h au moins

➤ **Séquence 2:** (1 heure minimum) FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION

- Les équipements obligatoires à la conduite d'un cyclomoteur: leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

➤ **Séquence 4:** (3 heures minimum) FORMATION À LA CONDUITE SUR LES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans a circulation.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.
- Rechercher les indices utiles.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances
- Négocier un virage. Adopter une trajectoire de sécurité.
- Choisir la position sur la chaussée.
- Franchir les différents types d'interaction.
- Changer de direction.

D. Moyens techniques et pédagogiques

La totalité de la formation est assurée par un enseignant diplômé et titulaire de la mention « deux roues ». La formation théorique se déroule dans les locaux de l'auto-école où l'enseignant a à sa disposition une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau.

L'auto-école du Patis possède deux scooters pour dispenser la formation AM. La séquence 2 a lieu sur le parking à proximité de l'auto-école et la séquence 4 se fait au départ de l'auto-école. Pendant toute la durée de la partie circulation l'élève est équipé d'un **gilet haute visibilité** mentionnant « élève moto » ainsi que d'une **radio** et d'une **oreillette** afin de recevoir les instructions de l'enseignant. L'enseignant se trouve en voiture, devant ou derrière l'élève, afin d'adapter les différentes phases de la formation.

Les parcours sont divers, alternant agglomération et hors agglomération afin d'appréhender un maximum de situations.

Les horaires et les dates de formation sont à déterminer avec l'élève.



PROGRAMME DE FORMATION

BSR BREVET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

AM

Auto-école

 Numéro d'agrément

 Responsable pédagogique

SÉQUENCE 1
 DURÉE 30 MN
ÉCHANGE SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE

- 1 Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation).
- 2 Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs).
- 3 Échanges sur l'influence du comportement des autres sur son propre comportement de conducteur.

SÉQUENCE 2
 DURÉE 1 H
FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION

- 1 Les équipements obligatoires à la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- 2 La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- 3 Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- 4 La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

SÉQUENCE 3
 DURÉE 30 MN
CODE DE LA ROUTE

- 1 La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- 2 Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle. Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, en virage et en changement de direction. Franchissement d'intersections et régime de priorité.

SÉQUENCE 4
 DURÉE 3 H
FORMATION À LA CONDUITE SUR LES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE

- 1 Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.
- 2 Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- 3 S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.
- 4 Rechercher les indices utiles.
- 5 Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).
- 6 Appréécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- 7 Négocier un virage. Adopter une trajectoire de sécurité.
- 8 Choisir la position sur la chaussée.
- 9 Franchir les différents types d'intersections.
- 10 Changer de direction.

SÉQUENCE 5
 DURÉE 1 H
SENSIBILISATION AUX RISQUES

Cette séquence doit avoir lieu en présence de ou moins l'un des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- 1 Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- 2 Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- 3 Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- 4 Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- 5 La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- 6 La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motoristes.
- 7 L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée de 8 heures au moins répartie sur 5 séquences.
- Elle se déroule sur 2 jours au moins et ne peut excéder 4 heures par jour.
- Pour les séquences 2 et 4, vous devez obligatoirement être équipé d'un casque homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou chaussures montantes.

PLANÈTE PERMIS
 Arrêté du 18 décembre 2018